Association Fort de La Crèche

HISTOIRE ET ENVIRONNEMENT

Pour devenir membre de l'Association ou renouveler votre adhésion annuelle , *merci de bien vouloir remplir ce formulaire et nous le retourner accompagné de votre règlement*

Nom :..... Prénom : …..... né(e) le …....

Nom :..... Prénom : …..... né(e) le …....
(Deuxième membre à la même adresse) :

Adresse : ….....

Code Postal : …..... Ville : ….....

Tél fixe : …..... Tél mobile : …..... Courriel : …....

Cotisation annuelle

** Merci de cocher la ou les cases correspondant à votre paiement*

☐ Premier Membre* :	15,00 €	* Je désire un reçu fiscal pour don :	oui non
☐ Deuxième Membre* :	10,00 €	* Je désire participer aux « bricoforts »	oui non
☐ Membre moins de 25 ans* :	: 5,00 €	* Je désire participer à l'accueil du public :	oui non
☐ Membre Bienfaiteur* :	25,00 €	* Je désire m'informer pour devenir guide bénévole au fort :	oui non
☐ Don de* *	.....€	* je désire participer à une commission de travail	oui non

Total : …....€

Mode de paiement : ☐ chèque n° …..… le …..... ☐ virement (HelloAsso) ☐ espèces
A l'ordre de « Association Fort de la Crèche »

Règlement intérieur	Droit à l''image :
Article 1 : Tout membre de l'Association paie une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le Comité de Direction et validé en Assemblée Générale. Article 2 : Tout membre à jour de sa cotisation peut se joindre aux commissions, animées par un responsable, mandaté par le Comité de Direction. Article 3 : L'accès du site : aucun membre ne peut y pénétrer seul sans la *présence d'un responsable, mandaté par le Comité de Direction. Si l'un d'eux se dérobait à cette règle, l'AFLC ne pourrait être tenue pour responsable. Article 4 : Les membres sont informés des actions menées par l'Association en consultant le site internet. Ils peuvent se joindre gratuitement aux visites guidées. Article 5 : Les membres assistent de droit à l'Assemblée Générale. Ils y adoptent le rapport moral, financier et les rapports d'activité. Ils élisent le tiers sortant au Comité de Direction. Articles 6 : Les membres bénévoles désirant se joindre à l'équipe terrain doivent : - Être à jour de leur cotisation annuelle et de leur vaccin antitétanique. - Exécuter seulement les tâches programmées dans le cadre des journées « Bricofort ». - Signaler toute trouvaille qui reste propriété du Conservatoire du Littoral. - Respecter les règles de sécurité : ne jamais pénétrer seul et sans autorisation sur le terrain ou dans un bâtiment, appeler immédiatement le responsable sur le terrain en cas de découvertes diverses, ne jamais faire de feu de sa propre initiative, porter des gants et des chaussures fermées (si possible de sécurité). Mentions obligatoires : « Lu et approuvé », date et signature(s) 1er Membre 2éme Membre	Afin de valoriser les activités des bénévoles et de les faire connaître, l'AFLC prend régulièrement des photos qu'elle utilise dans sa communication. Conformément aux lois relatives aux droits à l'image protégés par la Commission Nationale Informatique et Libertés (articles 38 à 40) vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. En conséquence nous vous demandons de bien vouloir remplir l'autorisation ci-dessous : 1er membre : Je soussigné(e) ….... Autorise l'AFLC à diffuser sur ses sites internet et autres supports papier toute photo sur laquelle je pourrais apparaître lors des activités de l'Association. Oui Non Signature : 2e membre : Je soussigné(e) ….... Autorise l'AFLC à diffuser sur ses sites internet et autres supports papier toute photo sur laquelle je pourrais apparaître lors des activités de l'Association. Oui Non Signature :

Association Fort de la Crèche – BP 25 – 62930 Wimereux – Tél : 06 37 20 22 30 – contact@fortdelacreche.fr – www.fortdelacreche.fr
Association Loin1901, déclarée à la Sous-Préfecture de Boulogne-sur-Mer le n°W623000519 le 02/08/2002 – N°SIRET:488 885 534 00021
Siège Social – Mairie de Wimereux